

Objet : Transports scolaires 2021-2022

Madame, Monsieur,

En 2018, Troyes Champagne Métropole avait fait le choix de déléguer la compétence *transports scolaires* à la Région Grand Est. L'Agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, développe et adapte régulièrement ses services et compétences aux besoins des usagers, en prenant en compte l'aspect social, environnemental et économique.

**C'est pour répondre au mieux à ces enjeux que Troyes Champagne Métropole assurera le transport scolaire des enfants domiciliés et scolarisés au sein des 81 communes qui forment son territoire, à compter du 2 septembre 2021.** L'Agglomération a en effet décidé de reprendre la gestion de ce service de transport quotidien à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, avec l'appui de la TCAT (Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne), afin de gagner en réactivité.

**Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> juin, les familles dont les enfants habitent et fréquentent un établissement de l'Agglomération (liste des communes au verso de ce courrier) sont invitées à s'inscrire sur le site de la TCAT ( [www.tcat.fr](http://www.tcat.fr) rubrique "Transport scolaire / TCM").** Des tutoriels vidéos seront disponibles sur le site de la TCAT pour vous accompagner dans cette démarche.

L'inscription de votre enfant au transport scolaire est soumise à tarification :

- Gratuité pour les élèves ayants-droit du primaire (de la maternelle au CM2)
- 84 € / année scolaire, pour les élèves ayants-droit du secondaire (de la 6<sup>e</sup> à la Terminale)
- 210 € / année scolaire, pour les élèves non ayants-droit.

Pour vérifier le statut d'ayant-droit ou de non ayant-droit de votre enfant, veuillez consulter le règlement des transports scolaires.

Votre carte de transport scolaire vous sera envoyée avant la rentrée de septembre pour chaque inscription reçue avant le 15 juillet 2021 et payée avant le 30 juillet 2021. **Elle permettra à votre enfant d'utiliser le réseau de transport scolaire mais également le réseau de transport urbain (pour correspondance par exemple) dans la limite d'un aller-retour par jour en période scolaire.**

Retrouvez le règlement du transport scolaire et les horaires des services (mise à jour avant la rentrée) sur le site [www.tcat.fr](http://www.tcat.fr) , rubrique transport scolaire / TCM. Pour toute question, la TCAT est à votre disposition via [transport-scolaire@tcat.fr](mailto:transport-scolaire@tcat.fr) ou au 03 25 70 49 00.

Soyez assurés que Troyes Champagne Métropole met tout en œuvre pour vous garantir un service de qualité et de proximité, correspondant aux attentes des familles et facilitant votre vie quotidienne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués *et combiés*.



François Baroin

Président de Troyes Champagne Métropole